

Mercredi 26 Juillet 2017

Angers

Quand les voisins se protègent

Deux dispositifs complémentaires, Participation citoyenne et Voisins Vigilants, se donnent pour objectif de lutter contre les cambriolages en recréant du lien social avec ses voisins.



Angers compte douze communautés de Voisins vigilants, réparties dans les quartiers. Les forces de l'ordre sont en collaboration avec les citoyens. Photo Voisins Vigilants.

Mathieu MARIN

mathieu.marin@courrier-ouest.com

Qui n'a jamais surveillé les allées et venues de passants dans son quartier ? On le fait déjà un peu tous. Désormais, on peut le concrétiser grâce à deux systèmes assez complémentaires. D'un côté, le dispositif Participation citoyenne. De l'autre, le réseau Voisins Vigilants. Ils viennent d'une pratique anglo-saxonne nommée « neighbour watch ». Le premier est mis en place par les forces de l'ordre, la mairie et la préfecture. À ce jour, vingt-et-une communes du Maine-et-Loire se sont déjà engagées, le but étant d'impliquer les citoyens. Un référent est nommé dans chaque quartier sur

la base du volontariat. Une enquête de moralité et une formation sont alors réalisées. Il fait remonter à la gendarmerie et à la police les comportements suspects, les faux démarchages, les tentatives de cambriolage et les incivilités en tous genres.

Un concept qui ne séduit pas toujours

Autre dispositif, celui des Voisins vigilants. Un véritable réseau social de voisinage qui lutte contre l'insécurité. Il est gratuit. Ici, pas de référent. Le système fonctionne en communauté. Chacun peut s'inscrire et alerter, l'ensemble des personnes de sa communauté toute situation anormale via un SMS et des notifications

par mail. Les forces de l'ordre ne sont pas prévenues sauf si la mairie a adhéré au concept. Ce service devient alors payant. Aujourd'hui, cinq cents municipalités s'y sont aventurées. Un panneau avec le logo est mis en place à l'entrée des communes adhérentes, il est installé afin de dissuader d'éventuels délits.

Voisins Vigilants attire de plus en plus de monde. À Angers, il existe douze communautés. « Les voisins vigilants ne sont pas des gendarmes, précise Thierry Chicha, cofondateur du dispositif. Ce sont des citoyens attentifs. Ils n'organisent pas de patrouille et n'interviennent jamais. On parle plutôt de solidarité de voisinage ». C'est également un outil d'entraide pour les personnes isolées et de

services de proximité entre voisins. On peut aussi avoir une télé-assistance, créer des petites annonces ou encore proposer de faire du covoiturage. Si le concept se veut rassurant, il ne séduit pas tout le monde.

À Sainte-Gemmes, c'est non

En septembre dernier, le conseil municipal de Sainte-Gemmes-sur-Loire avait rejeté la proposition du maire de s'inscrire au réseau Voisins Vigilants. Certains y voyaient un risque de délation. « Ceux qui ont voté contre au conseil municipal estimaient que la commune n'avait pas besoin de ce genre d'action spécifique », confiait à l'époque le maire, Laurent Damour. Un collectif d'habitants s'était opposé au projet.

Mercredi 26 Juillet 2017

Angers

La maire de Bouchemaine se dit « satisfaite »

En mars 2015, le conseil municipal de Bouchemaine avait acté à l'unanimité le concept de « participation citoyenne ». Trois mois plus tard, le dispositif était mis en place. Aujourd'hui, 45 habitants de la commune composent l'équipe de « référents » auprès de la gendarmerie. Tous ont reçu une formation et une enquête a été réalisée sur eux afin d'éviter les éventuelles dérives. « 45, c'est le maximum. Cela a bien fonctionné à tel point que certains sont sur liste d'attente. C'est réjouissant de voir qu'il n'y a pas eu trop de peur ou de craintes. Du lien social se recrée », indique Véronique Maillet, premier magistrat de la commune.

Ce dispositif est donc bien connu des administrés suite aux nombreuses réunions publiques menées en amont. « Même si Bouchemaine est une ville relativement tranquille, il y avait comme partout des cambriolages. Deux ans après, le bilan est

plutôt satisfaisant. Cela a vraiment permis de sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement avec un référent de quartier. Il ne s'agit pas d'une justice personnelle, ni de délation, mais de bon sens et de civisme. Dans un même quartier, les gens se connaissent. Ils savent les habitudes des uns et des autres, ou si tel ou tel voisin est parti en vacances. Partant de là, ils sont les mieux placés pour remarquer un fait anormal ».

Si le point de vue des habitants sur cette prévention de proximité est positif, quel est le bilan sur les cambriolages ? « Ils sont en baisse mais c'est toujours difficile de dire s'il y a un réel lien. Toutefois, le panneau de participation citoyenne en lien avec la gendarmerie, à l'entrée de la ville, dissuade certainement les éventuels délits. Mais comme dans toutes les villes, le risque zéro des cambriolages n'existe pas ».

MJM



Véronique Maillet se dit « satisfaite du dispositif deux ans après sa mise en place ».